

NAUFRAGE DE GOÉMONIERS ENTRE TRÉLÉVERN ET TRÉVOU-TRÉGUIGNEC EN 1822

PAR DANIEL GIRAUDON¹

Il y a près de deux siècles, les communes de Trévou-Tréguignec et de Trélévern étaient bouleversées par une tragédie de la mer. Onze personnes parties couper du goémon sur les îles de cette côte trégorroise périrent dans un naufrage. Le sinistre se produisit au moment du retour au port, Porzh an Gov, quand une tempête aussi soudaine qu'inattendue fit chavirer le bateau qui tirait derrière lui une drôme de varech.

À cette époque, il était encore de tradition de composer des chansons pour garder le souvenir d'un tel évènement. Depuis longtemps, ces chants relatant des faits divers généralement dramatiques, qualifiés en breton de **gwerziou**, étaient composés « **hep paper na pluenn** », *sans papier, ni plume*. Ils étaient confiés à la mémoire seule et transmis de bouche à oreille, de génération en génération sur parfois de très longues périodes, des siècles même. Certaines firent ainsi carrière dans la tradition orale.

D'autre part, en ce début du XIX^e siècle, quand la connaissance de l'écriture et de la lecture se trouva suffisamment répandue, des chanteurs populaires de profession eurent recours à l'imprimerie pour publier leurs compositions sur feuilles volantes qu'ils vendaient à l'occasion des foires et marchés mais aussi et surtout lors des fêtes religieuses. Des milliers d'imprimés de ce genre sortirent notamment des presses de Jean-François Le Goffic à Lannion mais aussi des imprimeries Lédan et Guilmer à Morlaix.

C'est ce qui nous a permis de trouver une pièce imprimée relatant justement le drame du Trévou². Nous ne connaissons que ce seul exemplaire à ce sujet et nos enquêtes de terrain auprès des anciens dans ce secteur n'ont rien donné. Personne ne semble avoir gardé cette chanson en mémoire jusqu'à aujourd'hui. Sans la feuille volante elle aurait disparu et cette tragédie serait tombée dans l'oubli.

Le style de ce nouveau répertoire était très différent de celui plus ancien de tradition orale³. C'était la gazette rimée des faits marquants des villages. Parmi les caractéristiques de ce genre de production, les auteurs de ces chansons avaient coutume de révéler leur identité dans les derniers couplets. C'est ainsi qu'on apprend que ce récit de naufrage fut mis en rimes par Ian ar Gwenn.

Nep a fello deañ klewet
Piv en deus ar werz kompozet
Ian ar Guen deus a Blougouskant
Arru war vord a hanter kant.

*Celui qui voudra entendre
Qui a composé la gwerz
C'est Ian ar Gwenn de Plougrescant
Qui approche de ses 50 ans.*

Ce chansonnier ne m'était pas inconnu⁴. Né à Plougrescant en 1774 et frappé de cécité dès son plus jeune âge, ses premières années se passèrent dans la mendicité. À l'âge de vingt-sept ans, il conçut l'idée de composer des chansons et d'aller les répandre dans une grande partie de la Basse-Bretagne. Il devint très vite l'habitué des lieux où se rassemblait la foule et connut un grand succès. Selon Charles Le Goffic : « *Il n'était point de bon pardon sans la présence du chanteur Ian ar Gwenn* ». Il se



Figure 1 : Ian ar Gwenn et sa maison.

¹ Daniel Giraudon, professeur émérite de breton à l'UBO et chercheur au CRBC.

² Je remercie Fañch Postic de m'avoir fourni ce document publié par Victor Guilmer à Morlaix qui vient du fonds de Hersart de La Villemarqué. On sait que ce dernier avait eu l'occasion de rencontrer Ian ar Gwenn à Morlaix. On sait aussi qu'un certain Even Cadiou lui avait remis plusieurs de ses œuvres. (Collection Penguern, Notice sur Jean Le Guen, tome 93, fos 95 et 96. Voir, Un chanteur-chansonnier trégorrois, Ian ar Gwenn (1774-1849) ArMen n°10, 1987, p. 22-35.

³ Daniel Giraudon, Chansons populaires de Basse-Bretagne sur feuilles volantes, Skol Vreizh N°2-3, 1985.

⁴ Daniel Giraudon, Thèse UBO, Brest, 1983, Chansons de langue bretonne sur feuilles volantes et compositeurs populaires. Un chanteur chansonnier du Trégor, Ian ar Gwenn. UBO, Brest 1982.

déplaçait à pied accompagné d'un ami, d'une nièce, puis de sa femme. Il fit imprimer ses chants à Lannion chez Le Goffic mais aussi à Morlaix⁵ chez Alexandre Lédan ou Victor Guilmer. C'est d'ailleurs chez ce dernier que fut imprimée la gwerz qui nous intéresse. Nous avons pu rassembler une trentaine de ses œuvres imprimées sur feuilles volantes dont une concerne un autre naufrage à Pleumeur-Bodou en février 1844. Après son mariage avec Marguerite Petibon le 23 juin 1806, il vint vivre à Plouguviel au bord du Jaudy à Crec'h Suilhet où il mourut en 1849.

1 La chanson du naufrage

Pour cette rare fois, sans doute, et contrairement à la pratique des compositeurs populaires, Ian ar Gwenn n'avait pas composé sa chanson à chaud, immédiatement après l'événement. Il le précise dès le premier couplet et semble le regretter. Peut-être veut-il montrer par là qu'il ne manque pas d'ouvrage ou bien qu'il aurait souhaité exprimer plus tôt ses sentiments de cette façon à l'égard des familles en deuil :

Groet em eus kalz a chansonioù	<i>J'ai composé beaucoup de chansons,</i>
Resitet nombr a valeurioù	<i>Relaté un grand nombre de drames</i>
Ha c'hoazh on manet dilerc'hiet	<i>Et encore, j'ai tardé à parler</i>
War unan newez arruet.	<i>De ce nouveau sinistre.</i>

En revanche, suivant la tradition, après avoir localisé l'événement « **entre an Treou ha Treleven** », entre Le Trévou et Trélévern, il situe le drame dans le temps en indiquant le mois, le jour et l'année où il se produisit :

Er bloaz mil eizh kant daou warn-ugent	<i>En l'an 1822</i>
Ewit reiñ d'an holl da intent	<i>Pour le faire savoir à tout le monde</i>
Er c'hwezekvet a viz c'hwevrer	<i>Le 16 février précisément</i>
Ez eo arruet ar maleur.	<i>S'est produit le malheur.</i>

Toutefois, les trois sources que nous avons utilisées pour effectuer cette étude ne disent pas tout à fait la même chose. En effet, si l'état civil du Trévou, confirme l'année du naufrage en 1822, il mentionne le vendredi 9 février comme jour du sinistre et non pas le 16 du même mois comme l'affirme le chanteur populaire :

Ar c'hwezekvet a viz c'hwevrer	<i>Le seize février précisément</i>
E partijont demeus ar gêr	<i>Ils partirent de la maison</i>
D'ho bag hag embarkiñ enni.	<i>Pour monter à bord de leur bateau.</i>

Le recteur de Trélévern, Pierre Le Bréauzic⁶, quant à lui, indique dans son registre paroissial le jour, le mois et la date du samedi dix février 1822. A un jour près, il s'accorde donc avec la mairie du Trévou.

Sur la question de l'heure, il y a encore une petite divergence. Le prêtre situe le drame : **entre neuf et dix heures** et le chanteur : **à 9 heures et demie**. Quant à la mairie du Trévou elle note : **11 heures du soir**. Ce serait peut-être le moment où l'on a retrouvé les cadavres ? En fait les actes des 11 décès sont inscrits en mairie le même jour, à la même heure et n'en précisent pas la cause. Le secrétaire de mairie avait consigné les noms de toutes les victimes le jour du drame avant même qu'ils ne soient tous récupérés.

On sait en effet officiellement qu'il y eut 11 noyés. Mais la mer avait-elle rendu leurs corps en même temps comme le note le registre d'état civil ? Cela paraît peu probable⁷. Ce n'est pas en tout cas ce que sous-entend Ian ar Gwenn qui rapporte que 7 corps avaient été retrouvés, au moment où il écrivit sa chanson, et il ajoute que leur enterrement avait eu lieu :

Seizh anezhe a zo kavet	<i>On en a retrouvé sept</i>
Hag a zo en douar benniget	<i>Et ils sont inhumés en terre consacrée</i>
Emañ o c'horfoù en douar	<i>Leurs corps sont en terre</i>
Gras ma vezo o ine er gloar.	<i>Que leur âme soit au paradis.</i>

⁵ Il avait de la famille dans cette ville.

⁶ Né le 10 mai 1754 à Pleumeur-Gautier fils de Pierre et de Marie Berhou – Recteur de Trélévern, 1804-1822 et de Trévou-Tréguignec, 1804-... – Décédé le 15-12-1822. (Archives diocésaines à Saint-Brieuc. Renseignements fournis par Yves-Marie Énard, archiviste). On a pu vérifier qu'il était mort l'année du naufrage à l'âge de 59 ans (corailnet).

⁷ Selon la croyance populaire, « Le corps refait surface 15 jours après avoir été au fond. Variante : neuf jours ou vingt et un jours ». Yann Riou, Échos du bord de mer. Emgleo Breiz, 2004, p. 133.

Il en manquait donc quatre à la date du 16 février.

Le 5 mars 1822, d'après la déclaration du juge de paix de Perros-Guirec⁸, le recteur de Trélévern, Pierre Le Bréauzic, confirmait dans son registre paroissial, à un élément près, ce que disait l'aveugle de Plouguisel soit, six noyés retrouvés à cette date. Il avait procédé à leur inhumation et donnait leurs noms ainsi que ceux qu'on n'avait pas encore retrouvés : **Yves et François Le Quélénnec, tous deux frères, Yves Ollivier, Mathurin Daniel, Rolland Le Perchec tous cinq trouvés, les autres non trouvés sont Yves Le Perchec, Yves Dagorn, Jean Le Laouarn, Jacques Le Gall, Pierre Le Bellec et (Yves) Henry aussi trouvé depuis**⁹. La date du 16 février donnée par Ian ar Gwenn pourrait avoir été celle de l'inhumation des goémoniers découverts par la suite.

Relation du Malheureux naufrage arrivé dans les deux communes de
Trélévern et du Trévou le samedi dix février mil huit cent
vingt-deux, environs les neuf ou dix heures du soir sur le Bateau
appartenant à Yves Dagorn du Trévou, ou ont péri à la suite d'un
mulon de guémon tiré par ce Bateau pour venir à la côte;
les noms des noyés sont Yves, et François Le Quélénnec tous deux
frères, Yves Ollivier, Mathurin Daniel, Rolland Le Perchec, tous cinq
trouvés, les autres non trouvés sont Yves Le Perchec, Yves Dagorn,
Jean Le Laouarn, Jacques Le Gall, Pierre Le Bellec, et Yves aussi
trouvé depuis. Nous Recteur de Trélévern après avoir vu la
déclaration de Monsieur le Juge de Paix de Perros Guirec
avons fait l'inhumation des noyés, et fait à l'Église l'office pour les uns
et les autres. En conséquence je certifie la présente Relation, et la
signe à Trélévern le jour cinq Mars de la présente année.
Le Recteur P. Le Bréauzic
Le Curé J. Le Bitou

Figure 2 : Extrait du registre paroissial de Trélévern 5 mars 1822.

2 Un auteur compatissant

En ce début du XIX^e siècle et donc, avant le développement de la presse, le rôle du chanteur-compositeur populaire était avant tout de fournir de l'information et de garder le souvenir de faits marquants dans les villages. Mais, dans le cas d'une situation tragique comme celle-là, Ian ar Gwenn, comme ses confrères, tenait à montrer par sa composition qu'il partageait la peine des familles endeuillées. Il s'apitoie ici sur le triste sort de ces jeunes gens décédés dans la fleur de l'âge :

Unnek den deus ar re gaerañ
A valee a oa an dud-mañ
Tud akwit hag en kreiz o noad
Oh Doue gwashañ kalonad !

Onze des plus belles personnes
Qui étaient sur terre
Des gens habiles et dans la fleur de l'âge
Mon Dieu, quelle douleur !

⁸ Nous n'avons pas retrouvé le document original du juge de paix, vraisemblablement un ou deux jours après le sinistre.

⁹ Archives diocésaines à Saint-Brieuc. « Relation du malheureux naufrage arrivé dans les deux communes de Trélévern et du Trévou-Tréguignec le samedi dix février mil huit cent vingt-deux, environs les neuf ou dix heures du soir sur le bateau appartenant à Yves Dagorn du Trévou où ont péri à la suite d'un mulon de guémon tiré par ce bateau pour venir à la côte .../... Signé Le Bréauzic recteur de Trélévern. »

Il déplore la cruauté de la mer et des éléments :

Ar mor cruel ha perillus
Hag an amzer epouvantus
A zo bet kiriek d'an dud-mañ
Siwazh ! ma renkont perisañ.

*La mer cruelle et périlleuse
Et le temps épouvantable
Ont été pour ces gens la cause
Hélas, qu'il leur a fallu périr.*

Il souligne la fragilité de la vie. Le matin, les goémoniers partent pour la récolte du goémon dans la plus grande joie et insouciance. Le soir même, prenant le chemin du retour, c'est l'arrivée soudaine d'une tempête qui les emporte à jamais :

E partijont demeus ar gêr
D'o bag hag embarkiñ enni
Gant joaüsted ha gueoni.

*Ils partirent de la maison
Pour monter à bord de leur bateau
Joyeux et franchement gais*

Kanañ a raent ha c'hwitellat
Hep soñjal e pep mad.
Siwazh ! hag en fin ho mare
O deus renket koll o buhez.

*Ils chantaient et sifflaient
N'ayant que d'heureuses pensées
Hélas à la fin de leur marée
Ils ont dû perdre la vie.*

Dans une Bretagne très religieuse, le compositeur encore implore la Vierge et les saints de reconforter les familles :

Itron Varia ar Porz-gwenn
Santez Anna a Dreleven
Konsolet an intañvezet
Hag o bugalez dezolet.

*Notre Dame du Port-Blanc
Sainte Anne de Trélevorn
Consolez les veuves
Et leurs enfants éprouvés.*



Figure 3 : Statue de
Notre-Dame de Port-Blanc.



Figure 4 : Statue de
sainte Anne de Trélevorn.

Il exhorte ses compatriotes à en faire de même. Personne ne peut rester insensible à leur douleur. Il emploie un cliché ancien fréquemment utilisé dans les *gwerzioù*¹⁰ pour le montrer :

Gwaz ewit tigr pe leon gouez
E vije ar galon na ouelje

*Pis que le tigre ou le lion sauvage
Serait le cœur de celui qui ne pleurerait.*

¹⁰ Ce cliché est présent dans une version du Siège de Guingamp, Seziz Gwnganmp, recueilli par Mme de Saint-Prix, que l'on a pu dater de 1489/1591. Fréminville, Antiquités des Côtes-du-Nord, p. 375, 382. La gwerz donne 1500 comme date.

Il recommande à Dieu l'âme des victimes et leur souhaite d'accéder au paradis :

Doue da vo gant o ine *Que Dieu emporte leurs âmes.*

Graç ma vezo o ine er gloar. *Que leur âme soit au paradis*

On peut penser que Ian ar Gwenn avait assisté à l'enterrement ou du moins, avait reçu les témoignages des assistants à la cérémonie Il avait entendu les cris de détresse des veuves et des orphelins. Il cite quelques-unes de leurs paroles :

A vord an aod betek o bez *Du bord de mer jusqu'au cimetière*
 A oa kompasion ha truez *Il y avait compassion et pitié*
 Klevet an intañvezed kaezh *En entendant les pauvres veuves*
 Gant o bugale asamblez. *Accompagnées de leurs enfants*

« Adieu emeent hon priejoù *« Adieu, nos maris, disaient-elles*
 Mantri a ra o c'halonoù *Leurs cœurs se brisent*
 Biken na reont reomp joaüsted *Jamais plus nous n'aurons de joie*
 Entre ma vefomp war ar bed *Tant que nous serons sur terre.*

Adieu ma zad eme ar bugel *Adieu mon père, dit l'enfant*
 Kenavo er gloar eternal *D'ici la gloire éternelle*
 Nimp etreomp, bugale gaezh *Entre nous, malheureux enfants*
 Ne momp nemet tristidiguez. » *Nous n'aurons que de la tristesse. »*

Cependant, pour ne pas accabler encore plus les familles, il s'abstient de citer les noms des victimes :

Ne gavan ket ec'h eo neser *Je ne pense pas nécessaire*
 Donet da envel war baper *De les nommer sur papier*
 Pa glevfe o zud o ano *Quand leurs parents entendraient leurs noms*
 E ve piket o c'halono. *Leurs cœurs en seraient déchirés.*

Ceci est peu conforme à l'usage. Pratiquement toutes les chansons sur feuilles volantes qui relatent des naufrages, - et aussi les chants de tradition orale - mentionnent l'identité des noyés. C'est d'ailleurs une autre des caractéristiques des chants populaires bretons que de fournir les patronymes des personnes concernées par ces compositions.

3 L'identité des victimes

De manière surprenante encore, les noms des victimes ne sont pas mentionnés dans l'État civil de la mairie de Trélévern. En revanche, ils sont bien dans celui de Trévou-Tréguignec¹¹. En voici la liste plus détaillée que celle du registre paroissial de Trélévern :

Mathurin Daniel, 25 ans, Trélévern, cultivateur, fils de Trémour Daniel et Françoise Geffroy
Yves Henry, 28 ans, Coatreven, laboureur, Louis Henry et Catherine Quintin
Jean Le Louarn, 36 ans, Camlez, domestique, François Le Louarn et Marie Le Bideau
Pierre Le Bellec, 24 ans, Trévou, cultivateur, fils de Pierre Le Bellec et de ?
Jacques Le Gall, 24 ans, Trévou, cultivateur, fils de François Le Gall et de ?
François Le Quellenec, 19 ans, Trévou, cultivateur (frère du suivant) fils de François et Marie Riou
Yves Le Quellenec, 32 ans (mari de Anne Le Troadec) fils de François et Marie Riou
Rolland Le Perchec, 22 ans, Trévou, laboureur (frère du suivant) fils de Yves Le Perchec et Anne Cojean
Yves Le Perchec, 24 ans Trévou, pêcheur et laboureur, fils de Yves Le Perchec et Anne Cojean
Yves Ollivier, 36 ans, Trévou, pêcheur et cultivateur (mari de Marie Garic) fils de défunt Yves Ollivier et Marie Prigent
Yves Dagorn, 37 ans, Trevou, pêcheur et cultivateur (mari de Françoise Le Bail) fils de Rolland Dagorn et Gilette Le Guer.

¹¹ Registre d'État civil de Trévou-Tréguignec (images 59 à 63).

Déclaration faite par le même : **Yves Le Bitoux**, 30 ans Trévou, pêcheur et laboureur. On note pour l'ensemble que ce sont de jeunes hommes en majorité cultivateurs. Ils utilisaient en effet le goémon pour amender leurs terres.

Figure 5 shows two pages from the civil register of Trévou-Tréguignec. The left page (No 1) is a death certificate for Yves Dagorn, 30 years old, a fisherman and laborer, who died on the 18th of the month. The right page (No 2) is a death certificate for Yves Ollivier, 30 years old, a fisherman and laborer, who died on the 18th of the month. Both pages include the names of the declarants, Yves Le Bitoux and Yves Ollivier, and the officier de l'état civil, Louis Carquies.

Figure 5 : Extrait du registre d'état-civil de Trévou-Tréguignec
Yves Dagorn et Yves Ollivier.

Figure 6 shows two pages from the civil register of Trévou-Tréguignec. The left page (No 3) is a death certificate for Yves Le Perchec, 30 years old, a fisherman and laborer, who died on the 18th of the month. The right page (No 4) is a death certificate for Rolland Le Perchec, 30 years old, a fisherman and laborer, who died on the 18th of the month. Both pages include the names of the declarants, Yves Le Perchec and Rolland Le Perchec, and the officier de l'état civil, Louis Carquies.

Figure 6 : Extrait du registre d'état-civil de Trévou-Tréguignec
Yves Le Perchec et Rolland Le Perchec.

Les chansons de ce type relatant des naufrages furent certainement abondantes sur nos côtes. Beaucoup ont sombré dans l'oubli mais grâce à celles qui furent imprimées sur feuilles volantes, on a pu reconstituer ces

dramas. Comme celles de tradition orale, elles demandent une lecture critique afin de vérifier la réalité de leur contenu et corriger certaines erreurs. Elles montrent bien l'importance de la place tenue par les compositeurs populaires dans la société des deux siècles derniers. Non seulement ils jouent le rôle de chroniqueurs de la vie des populations côtières avant l'arrivée des gazettes, mais ils se montrent aussi solidaires des familles dans la peine. En outre, ils se préoccupent du sort des victimes dans l'au-delà et, auxiliaires des prêtres en quelque sorte, ils prolongent l'enseignement de la chaire parmi le peuple.

4 Annexes

4.1 Le texte de la chanson en breton et sa traduction en français

GWERZ

Komposet war sujet unnec den, beuzet ar c'hwezek a
viz C'hwevrer entre an Treou ha Trelevern.

War un ton ansien

Groet em eus kalz a chansonioù
Resitet nombr a valeurioù
Ha c'hoazh on manet dilerc'hiet
War unan newez arruet.

Er bloaz mil eizh kant daou warn-ugent
Ewit reiñ d'an holl da intent
Er C'hwezekvet a viz c'hwevrer
Ez eo arruet ar maleur.

Etre an Treoù ha Trelevern
A zo bet beuzet unnec den
Hag en eus rentet glac'haret
O zud ho goude war ar bed.

Unnek den deus ar re gaerañ
A valee a oa an dud-mañ
Tud akwit hag en kreiz o noad
Oh Doue gwashañ kalonad !

D'o gwiragez ha d'o bugale
Manet minoret ho goude
Kollet gante o holl soutien
Demeus o zad ewit biken.

Ar re vihanañ anezhe
A savo en extremite
Hep n'o devo biskoazh anaveet
An tad en deus o enjendret.

Ar c'hwezekvet a viz C'hwevrer
E partijont demeus ar gêr
D'o bag hag embarkiñ enni
Gant joaüsted ha gueoni.

Kanañ a raent ha c'hwitellat
Hep soñjal e pep mad.
Siwazh ! hag en fin ho mare
O deus renket koll o buhez.

GWERZ

Composée au sujet de onze personnes noyées
le 16 février entre le Trévou et Trélévern

Sur un air ancien

J'ai composé beaucoup de chansons
Relaté un grand nombre de drames
Et encore, j'ai tardé à parler
D'un nouveau sinistre

En l'an 1822
Pour faire comprendre à tout le monde
Le 16 février précisément
S'est produit le malheur

Entre le Trévou et Trélévern
Onze personnes se sont noyées
Et le chagrin a frappé
Leurs familles sur terre.

Onze des plus belles personnes
Qui étaient sur terre
Des gens habiles et dans la fleur de l'âge
Mon Dieu, quelle douleur !

Pour leurs femmes et leurs enfants
Restés orphelins après eux
Qui ont perdu tout le soutien
De leur père pour toujours.

Les plus jeunes d'entre eux
Grandiront dans le besoin
Sans jamais connaître
Le père qui les a engendrés.

Le seize Février (précisément)
Ils partirent de la maison
Pour monter à bord de leur bateau
Joyeux et franchement gais

Ils chantaient et sifflaient
N'ayant que d'heureuses pensées
Hélas à la fin de leur marée
Ils devaient perdre la vie.

Amaret o bizinennoù
 Ha groet gante o engalioù
 War ar poent da donet d'ar gêr
 Pa zo bet savet gwell amzer.
 Dre ma oant tud a buissañ
 E komerent an esperans
 Ma chomje o bag dindane
 E savetajent o buhez.

Ar mor cruel ha perillus
 Hag an amzer epouvantus
 A zo bet kiriek d'an dud-mañ
 Siwazh ! ma renkont perisañ.

Diouzh an noz da nav eur hanter
 E oa an dud-mañ o verwel
 Ec'h a o bag d'ar foñs dindane
 Doue da vont gant o ine.

Itron Varia a Borzh-Gwenn
 Santez Anna a Drelevern
 Konsolet an intañvezed
 Hag o bugale dezolet.

Ne gavan ket ec'h eo nesaser
 Donet da envel war baper
 Pa glevfe o zud o ano
 E ve piket o c'halono.

Gwaz ewit tigr pe leon gouez
 E vije ar galon na ouelje
 Ha bop ma gavfe ar c'horfoù
 Hag o zud oc'h ober kanvoù.

A vord an aod betek o bez
 A oa kompasion ha truez
 Klevet an intañvezed kaezh
 Gant o bugale asamblez.

« Adieu emeent hon priejoù
 Mantri a ra o c'halonoù
 Biken na reont joaüsted
 Entre ma vefomp war ar bed

Adieu ma zad eme ar bugel
 Kenavo er gloar eternal
 Nimp etreomp, bugale gaezh
 Ne momp nemet tristidiguez.

Seizh anezhe a zo kavet
 Hag a zo en douar benniget
 Emañ o c'horfoù en douar
 Gras ma vezo o ine er gloar.

Nep a fello deañ klewet
 Piv en deus ar werz kompozet
 Ian ar Guen deus a Blougouskant
 Arru war vord a hanter kant.

*Amarré leurs radeaux de goémon
 Et réparti en diverses dromes
 Sur le point de rentrer au port
 Le mauvais temps s'est levé.
 Comme c'étaient des gens costauds
 Ils nourrirent quelque espoir
 Que le bateau tiendrait sur la mer
 Et qu'ils resteraient en vie.*

*La mer cruelle et périlleuse
 Et le temps épouvantable
 Ont été pour ces gens la cause
 Hélas, de leur perte.*

*À neuf heures et demie du soir
 Ces gens perdirent la vie
 Leur bateau coula sous eux
 Que Dieu emporte leurs âmes.*

*Notre-Dame du Port-Blanc
 Sainte Anne de Trélevern
 Consolez les veuves
 Et leurs enfants éprouvés*

*Je ne pense pas nécessaire
 De les nommer sur papier
 Quand leurs parents entendraient leurs noms
 Leurs cœurs en seraient déchirés.*

*Pis que le tigre ou le lion sauvage
 Serait le cœur de celui qui ne pleurerait
 À chaque fois que l'on trouverait les corps
 Et leurs parents en train de faire leur deuil.*

*Du bord de mer jusqu'au cimetière
 Il y avait compassion et pitié
 En entendant les pauvres veuves
 En compagnie de leurs enfants*

*« Adieu, nos maris, disaient-elles
 Leurs cœurs se brisaient
 Jamais plus nous n'aurons de joie
 Tant que nous serons sur terre. »*

*« Adieu mon père, dit l'enfant
 D'ici le paradis pour l'éternité
 Parmi nous, malheureux enfants
 Nous n'aurons que de la tristesse. »*

*On en a retrouvé sept
 Et ils sont inhumés en terre consacrée
 Leurs corps sont en terre
 Que leur âme soit au paradis.*

*Celui qui voudra entendre
 Qui a composé cette gwerz
 C'est Yann ar Gwenn de Plougrescant
 Qui approche de ses 50 ans.*

Hag a bed a greiz e galon
Jezus da reiñ dezo pardon
Ar Werc'hez a viserikord
En eur ar maro d'hon support.

*Et il prie du fond du cœur
Jésus de leur donner son pardon
La Vierge miséricordieuse
De nous aider à l'heure de la mort*

4.2 Séance extraordinaire du 15 novembre 1846, relative à la coupe du goémon, dans la commune de Trévou-Tréguignec, sous la présidence de M. Dagorn, maire



Figure 7 : Extrait de la carte de la rade de Perros-Guirec (1771-1785).

Art. 1^{er}. La coupe du goémon sur tous les points dépendants de la grève de Trévou-Tréguignec, s'ouvrira le lundi premier février prochain et sera définitivement close le mercredi 24 mars courant.

Art. 2. Quiconque coupera du goémon avant ou après l'intervalle déterminé par l'art. 1^{er} ci-dessus, sera poursuivi conformément aux lois et règlements.

Art. 3. Il est défendu :

- 1^{er} de troubler les habitants de la Commune dans les coupes ainsi réglées ;
- 2^o de couper et enlever le goémon la nuit, ainsi que le prescrivent les ordonnances ;
- 3^o de le couper autrement qu'avec des instruments tranchants ;
- 4^o de remplir les bateaux de goémon ;
- 5^o aux bateaux de remorquer plus d'un radeau à la fois ;
- 6^o de placer des hommes sur des radeaux pour les diriger ;
- 7^o de transporter ou vendre pour être transporté hors de la commune le goémon coupé en la grève de Trévou-Tréguignec

Art. 4. Toute balise ou marque faite dans la grève avec des branches ou autrement pour y arrêter ou retenir une place ne sera valable que 24 heures

Art. 5. Il est défendu aux charrettes de sortir de la voie charrettière pour aller recueillir du goémon flottant.

Art. 6. Toute personne de quelque commune qu'elle soit dont les pièces aux traîneaux auraient été jetées par le mauvais temps sur notre grève aura 24 heures pour recueillir le goémon en provenant, sans que personne puisse la troubler. Les 24 heures expirées, ce goémon sera considéré comme flottant et appartiendra au premier occupant.

Art. 7. M.M. Prud'home Yves, Adam Jean-Michel et Bideau Ollivier cultivateurs sont nommés commissaires pour la défense des droits de la commune et constater les contraventions à la coupe du goémon.

Art. 8. Leurs fonctions commenceront à partir du jour d'ouverture de la coupe prochaine et dureront jusqu'à la coupe suivante. Ils prêteront serment devant le maire de se bien et fidèlement acquitter de leurs fonctions.

Art. 9. La présente délibération après avoir reçu l'approbation du Préfet sera publiée dans la commune et affichée aux lieux ordinaires.

Faits et délibéré en la maison commune à Trévou-Tréguignec les dits jours mois et an.

Sources :

Collection privée Daniel Giraudon.
Registre d'État civil de Trévou-Tréguignec (22).
Archives diocésaines à Saint-Brieuc (22).

Crédit photos :

Figures 1 à 6 : Collection privée Daniel Giraudon.
Figure 7 : BNF Gallica.